



Les organisateurs du Congrès mondial ICLEI 2018 accueillent favorablement les partenariats financiers et de services permettant de :

- soutenir la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018;
- bonifier les bénéfices de l'événement pour les congressistes et la collectivité montréalaise;
- appuyer les organisateurs dans la promotion de l'événement.

Critères d'éligibilité

Les partenaires qui s'associeront au Congrès mondial ICLEI 2018, en contrepartie d'une reconnaissance publique (visibilité), devront répondre aux critères d'éligibilité ci-dessous. Ceux-ci visent à protéger l'image et l'intégrité des organisateurs et du Congrès mondial ICLEI 2018 tout en permettant d'optimiser les possibilités de générer les revenus nécessaires à son financement.

Pour s'associer à l'événement les organisations partenaires potentielles devront préférablement :

- jouir d'une bonne réputation en matière de développement durable et y assurer un leadership;
- placer le respect de l'environnement, l'implication communautaire et la promotion de l'équité au cœur de leurs préoccupations;
- posséder préférablement des politiques, plans ou encadrements en matière de :
 - développement durable;
 - approvisionnement responsable;
 - santé et sécurité au travail;
 - respect des droits de l'Homme et des travailleurs;
 - diversité en emploi;
- ne pas faire l'objet d'enjeux de réputation en matière d'éthique, de sécurité, de respect de l'environnement ou de l'équité sociale susceptibles de nuire à l'intégrité de l'événement ou des organisateurs;
- ne pas avoir des pratiques ou avoir posé des gestes qui puissent être en contradiction avec la mission ou les politiques et encadrements du Congrès mondial ICLEI 2018, de ICLEI, de la Ville de Montréal et des Nations Unies (Pacte Mondial);
- ne pas être associés à des activités illicites ou controversées, ne pas avoir été cités comme ayant contrevenu aux lois et règlements de ces juridictions d'activité, particulièrement relativement au travail des enfants;
- ne pas œuvrer dans les secteurs du tabac, de l'alcool, des jeux de hasard, des armes, de la malbouffe, de la pornographie ou dans tout autre secteur pouvant être nuisible à la santé et au bien-être de la population, et ne pas faire la promotion de ces secteurs;
- ne pas avoir été cités comme ayant eu des pratiques discriminatoires en matière d'origine ethnique ou nationale, de couleur, d'âge, de condition sociale, d'état civil, de langue, de religion, de sexe, d'orientation sexuelle ou de handicap tel que spécifié à l'article 2 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités;
- ne pas être une formation politique ou une organisation religieuse, et ne pas faire la promotion active d'idéologies politiques ou religieuses;
- ne pas faire partie d'entreprises de services professionnels qui entretiennent des liens d'affaires étroits avec la Ville de Montréal.

Autres considérations :

- les futurs partenaires ne doivent pas tenter d'influencer la conduite des affaires courantes d'ICLEI et de la Ville de Montréal que ce soit de manière explicite ou implicite;
- la reconnaissance publique d'une organisation à titre d'organisation partenaire du Congrès mondial ICLEI 2018 ne signifie pas qu'ICLEI ou la Ville de Montréal recommande ce produit ou ce service plutôt qu'un autre.

Notez qu'en respect des principes d'équité et de transparence, toute offre de partenariat d'une organisation, sollicitée ou non, sera analysée par le Comité directeur international de l'événement qui regroupe des représentants du Secrétariat mondial d'ICLEI, d'ICLEI Canada et de la Ville de Montréal.